

**Commission canadienne de sûreté nucléaire****Fiche signalétique de radionucléide**

La fiche contient des renseignements sur les radionucléides seulement.

Pour obtenir des renseignements sur les composés chimiques qui incorporent un radionucléide particulier, il faut consulter les fiches signalétiques du SIMDUT.

Partie 1 - IDENTIFICATION DU RADIONUCLÉIDE			
Symbole chimique:	C	Nom(s) communs (s):	carbone
Masse atomique:	14	Numéro atomique:	6

Partie 2 - CARACTÉRISTIQUES DU RAYONNEMENT

Période radioactive :	5730 années		
Niveau de libération inconditionnelle	Activité massique (Bq/g)	1 x 10 ⁰	
Quantité d'exemption de la CCSN	Activité massique (Bq/g)	1 x 10 ⁴	
	Activité (Bq)	1 x 10 ⁷	

Principales émissions	Énergie moyenne de l'émission la plus abondante (MeV)	Énergie maximale de l'émission la plus abondante (MeV)	Débit de dose de rayonnement gamma à 1 m (mSv/h par GBq) ¹	Renseignements sur le blindage ²
Neutrons	—	—	—	—
Rayons gamma et rayons X	—	—	—	—
Rayons bêta* et électrons	0,04945	0,156	—	Absorption totale : 0,2 mm verre ou 0,3 mm plastique
Rayons alpha	—	—	—	—

* La présence de rayonnement bêta générant un rayonnement de freinage (secondaire), on doit envisager le recours à un blindage pour ce genre de rayonnement.

¹Sheien, B. et al, Handbook of Health Physics and Radiological Health, Third Edition, 1998.²Delacroix, D. et al, Radionuclide and Radiation Protection Data Handbook, 2002.

Produits de filiation (désintégration)	
---	--

Partie 3 - DÉTECTION ET MESURE

Méthode de détection :

Dosimètre bêta (p. ex. détecteur de Geiger-Müller à fenêtre en bout)
On compte les frottis par scintillation liquide

Dosimétrie :

Externe : DTL (corps entier et peau) _____ DTL extrémités _____ neutrons
Interne : corps entier _____ thyroïde _____ analyse d'urine autre selles, poumon

Partie 4 - MESURES PRÉVENTIVES RECOMMANDÉES

Dangers :

- Monoxyde de carbone : anoxie chimique et asphyxie
- Dioxyde de carbone : asphyxie

Vêtements protecteurs recommandés : Sarrau de laboratoire jetable, gants jetables (choisissez des appropriés aux produits chimiques manipulés) et serre-poignets jetables. Puisque certains composés organiques peuvent traverser les gants et être absorbés, portez deux paires de gants et changez souvent les gants externes.

Utilisez des couvre-plateaux absorbants jetables. Veuillez à ne pas produire du dioxyde de carbone. Si vous manipulez des composés potentiellement volatiles ou poudreux, faites-le sous une hotte. Consultez le permis de la CCSN pour connaître les exigences relatives aux contrôles techniques, aux appareils de protection et aux exigences particulières d'entreposage.

Partie 5 - LIMITE ANNUELLE D'INCORPORATION

	Ingestion	Inhalation		
Type de composé	Composés organiques marqués	Vapeur	Dioxyde	Monoxyde
Limite annuelle d'incorporation (Bq)	3×10^7	3×10^7	1×10^9	2.5×10^{10}



CONSIGNES RECOMMANDÉES EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUTES

Ces consignes sont destinées aux premiers intervenants. Les mesures indiquées, y compris les mesures correctives, devraient être prises par des personnes qualifiées. En cas de blessure, réelle ou présumée, il faut **en premier lieu** traiter la blessure, et **en second lieu** procéder à une décontamination individuelle. En cas d'urgence, on communiquera avec l'agent de radioprotection dès que possible.

Techniques de décontamination individuelle

- Lavez bien à l'eau savonneuse toutes les parties touchées; surveillez les réactions cutanées à ces endroits.
- NE FROTTEZ PAS la peau; séchez-la en la tapotant doucement.
- La décontamination des vêtements et des surfaces est couverte dans les procédures d'exploitation et d'urgence.

En cas de déversement ou de fuite

- Alerter toutes les personnes dans la zone.
- Faites évacuer la zone.
- Demandez de l'aide.

Exigences minimales en matière d'équipement de protection

- Gants
- Protège-chaussures
- Lunettes de protection
- Survêtement ou autre vêtement de protection facile à retirer.
- Respirateur convenable

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Case postale 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

Tél. : (613) 995-5894 Fax : (613) 995-5086
Pour signaler un incident nucléaire seulement, prière
d'appeler l'agent de service 24 heures sur 24.
Tél. : (613) 995-0479

Numéro de révision : 1

Date de révision: 19 septembre 2011